



PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOUTIER.

Date de la convocation : 23 novembre 2023

Présents : M. BARBOSA Edgar, Mme CHIAPPA Graziella, M. COMBE Antoine, Mme DUPUY-CHAUVIN Madeleine, M. DUSSEAUX Nicolas, M. GRANET Cyril, LAROUIKERSUZAN Catherine, Mme MONCHANY Sophie, M. MOUTIER Philippe, Mme RIGAUD Marie-Pierre, Mme ROSOLEN Catherine.

Absents ayant donné pouvoir : M. BERTHE Cédric (Mme MONCHANY Sophie), Mme BRUNATO-BIRAC Brigitte (Mme RIGAUD Marie-Pierre).

Absents : M. LOUBIERE Briec, M. MAZIERE Laurent.

M. COMBE Antoine a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 h 35.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 7 novembre 2023

Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

Classement de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité est attachée à la protection de son patrimoine architectural, environnemental et culturel, et souhaite continuer d'inscrire Gironde sur Dropt dans son histoire, via un projet d'aménagement du territoire dont fait partie la valorisation de ses sites emblématiques.

Considérant que l'Inventaire du Patrimoine du Ministère de la Culture (base Mérimée) et les démarches d'inscription ou de classement sont les bases les plus fiables pour la préservation et le rayonnement du patrimoine français, la commune souhaite inscrire au titre des Monuments Historiques ses édifices emblématiques qui n'y figurent pas.

Le recensement du Patrimoine sur Gironde sur Dropt montre que certains édifices et objets emblématiques de la commune, ne font l'objet, ni de classement, ni d'inscription au titre des Monuments Historiques. C'est le cas pour l'église, édifice emblématique qui participe fortement à l'identité culturelle de la commune et dont l'intérêt architectural n'est plus à démontrer. Cet

édifice fait la renommée de Gironde sur Dropt, contribue au renforcement de l'attractivité du Territoire, et représente une étape clé du parcours touristique du Sud Gironde.

L'inscription d'un édifice se fait par décision administrative de la préfecture de Région. La protection obtenue permet de faire connaître l'histoire du bâtiment via le recensement des archives, et ouvre droit aux subventions pour restaurer, rénover ou réhabiliter le bien en accord avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et l'Architecte des bâtiments de France.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'autoriser le dépôt d'une demande d'inscription au titre des Monuments Historiques de l'édifice remarquable de la commune de Gironde sur Dropt qu'est l'église.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'inscription de l'église au titre des Monuments Historiques.

Informations diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil de l'annulation du projet de l'association « Le Prado » de création d'une maison d'hébergement pour jeunes en difficulté. L'association n'a pas reçu les subventions escomptées auprès du Département.
- Le spectacle des Trans' Musicales prévu le 9 mars 2024 dans la salle des fêtes de Gironde est annulé en raison des travaux de rénovation qui ne seront pas achevés à cette date.
- Madame Sophie MONCHANY informe le Conseil que le marché de Noël aura lieu dimanche 3 décembre 2023 de 10 à 17 heures. De nombreuses animations sont prévues.

Ordre du jour épuisé, Monsieur le maire clôture le Conseil à 19 heures